

Qu'est-ce que c'est ?

Le **syndrome d'allergie orale croisée** consiste en des démangeaisons des lèvres, de la bouche voire de la gorge suite à la mise en bouche et à la déglutition de certains aliments. Parfois, un gonflement accompagne ces symptômes. En général, l'allergie respiratoire s'est déjà manifestée quand survient ce syndrome, mais parfois il peut se produire avant que vous ne vous aperceviez que vous êtes allergique à des pollens ou autres allergènes inhalés.

Ce syndrome est dû à des similitudes de structure entre les allergènes inhalés et les aliments ingérés, principalement. Classiquement, ce sont :

Des réactions croisées entre des pollens et des fruits / légumes :

- **Ambroisie** : céleri, carotte, fenouil, banane
- **Armoise** : céleri, carotte, coriandre et autres épices, choux
- **Bouleau, aulne, noisetier** : pomme, pêche, prune, abricot, nectarine, cerise, noisette, carotte, céleri, kiwi
- **Cyprès** : pêche
- **Olivier, frêne** : olive
- **Pariétaire** : pistache, basilic
- **Phléole et autres graminées** : kiwi, tomate, pomme de terre
- **Plantain** : melon

Des réactions croisées entre un caoutchouc dérivé d'une plante et des fruits :

- **Latex** : fruits dits exotiques (banane, kiwi, fruits de la passion, avocat...)

Ces listes ne sont pas exhaustives, les réactions étant individuelles. Ce sont parmi les plus classiques qui sont mentionnées.

Comment fait-on le diagnostic ?

L'**histoire clinique** est suffisante à poser le diagnostic. La confirmation se fait par mise en évidence d'une allergie aux allergènes inhalés (**tests cutanés** ou **recherche d'IgE spécifiques**). Il est rarement utile de tester l'aliment lui-même.

Quels traitements sont possibles ?

En règle générale, ce sont les aliments crus qui ne sont pas tolérés, en particulier concernant les fruits et légumes. L'allergène est détruit par la cuisson. Ainsi, l'**éviction** des

aliments crus non tolérés est nécessaire. Ceci se justifie par le fait qu'il est possible qu'une réaction généralisée se produise, si l'aliment est mangé cru. Ceci n'est pas prévisible.

Les aliments de la même famille que vous mangez régulièrement et qui n'ont jamais posé de problème peuvent être consommés crus. Si des symptômes de syndrome d'allergie orale croisée devaient survenir à d'autres aliments, l'éviction sera aussi recommandée.

La désensibilisation n'est pour l'instant pas un traitement reconnu du syndrome d'allergie orale croisée. Si elle est prescrite pour soulager vos allergies respiratoires, elle peut améliorer la tolérance aux aliments que vous ne supportez pas crus, mais peut aussi l'aggraver. Ce n'est actuellement pas prévisible.

Pour en savoir plus, vous pouvez discuter avec votre médecin traitant ou contacter le cabinet CIAO. Sur le site internet **www.immunologie-allergologie-paiano.ch**, d'autres documents complémentaires à celui-ci sont disponibles.